

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
12 avril 2013

Original : français

**Assemblée générale
Soixante-septième session**

Point 95 e) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité
en Afrique centrale****Conseil de sécurité
Soixante-huitième année****Lettre datée du 14 mars 2013, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Congo auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport (voir annexe) de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenu à Brazzaville (République du Congo) du 3 au 6 décembre 2012, ainsi que ses deux annexes.

L'annexe I contient les recommandations du Comité adoptées à l'issue de la trente-cinquième réunion ministérielle. L'annexe II est le rapport de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité, tenue à Brazzaville le 7 décembre.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 95 e) de la liste préliminaire de la soixante-septième session, ainsi que comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires
(Signé) Ernest **Tchiloemba Tchitembo**



**Annexe à la lettre, en date du 14 mars 2013, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la trente-cinquième réunion ministérielle
du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Introduction	4
B. Déroulement des travaux	4
I. Adoption de l'ordre du jour	4
II. Élection du Bureau	5
III. Rapport du Bureau sortant	5
IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale	6
République d'Angola	7
République du Burundi	8
République du Cameroun	9
République centrafricaine	9
République du Congo	10
République démocratique du Congo	10
République gabonaise	11
République de Guinée équatoriale	12
République du Rwanda	13
République démocratique de Sao Tomé-et-Principe	13
République du Tchad	14
V. Questions de désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale	14
Exposé de la CEEAC et de l'UNREC sur le désarmement et la non-prolifération en Afrique centrale au cours des 20 ans d'existence du Comité	14
Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé (Convention de Kinshasa)	15
Mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé	15
Exposé de l'UNREC	15

Mise en œuvre de la Déclaration sur la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale, conformément à la trente-troisième réunion ministérielle du Comité	16
VI. Questions de paix et de sécurité en Afrique centrale	16
VII. Coopération entre l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique centrale et l'UNSAC sur la paix et la sécurité dans la sous-région.	17
VIII. Coopération entre les entités du système des Nations Unies dans la sous-région et l'UNSAC dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique centrale	18
IX. Responsabilité des États membres et des partenaires dans l'amélioration du fonctionnement de l'UNSAC	19
X. Examen et adoption du rapport des experts sur la commémoration du vingtième anniversaire	19
XI. Lieu et dates de la prochaine réunion	19
XII. Questions diverses	19
XIII. Adoption du rapport de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité	20
C. Motion de remerciements	20

A. Introduction

1. La trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAAC) s'est tenue à Brazzaville (République du Congo), du 3 au 5 décembre 2012.

2. Les représentants des États membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.

3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale et le BRENUAC. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du Département des affaires politiques était représenté par le Directeur adjoint de la Division Afrique II.

5. Étaient également présents en qualité d'observateurs la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG).

6. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président sortant du Comité, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, M. Laurent Kavakuré; le message du Secrétaire général de la CEEAC, délivré par le général Guy Pierre Garcia, Secrétaire général adjoint chargé du Département intégration humaine, paix, sécurité et stabilité; le message de la Présidente de l'Union africaine (UA), lu par le Commissaire à la paix et à la sécurité, M. Ramtane Lamamra; le message du Secrétaire général des Nations Unies, lu par son Représentant spécial et Chef du BRENUAC, M. Abou Moussa; le discours d'ouverture du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, M. Basile Ikouébé.

7. La cérémonie de clôture a été ponctuée par l'allocution de clôture du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, M. Basile Ikouébé.

B. Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Élection du Bureau du Comité;
- ii. Rapport du Bureau sortant;

- iii. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale;
- iv. Questions de désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale;
- v. Questions de paix et de sécurité en Afrique centrale;
- vi. Coopération entre l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique centrale et l'UNSAC pour la paix et la sécurité dans la sous-région;
- vii. Coopération entre les entités du système des Nations Unies dans la sous-région et l'UNSAC dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique centrale;
- viii. Responsabilités des États membres et des partenaires dans l'amélioration du fonctionnement de l'UNSAC;
- ix. Commémoration du vingtième anniversaire;
- x. Lieu et dates de la prochaine réunion;
- xi. Questions diverses;
- xii. Adoption du rapport de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité.

II. Élection du Bureau

9. Les ministres ont élu par acclamation le Bureau du Comité ainsi qu'il suit :
- Président : République du Congo
 - Premier Vice-Président : République de Guinée équatoriale
 - Deuxième Vice-Président : République du Rwanda
 - Rapporteur : République du Tchad

III. Rapport du Bureau sortant

10. Le Président sortant a fait le point des activités réalisées depuis la trente-quatrième réunion de l'UNSAC, qui s'est tenue à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012. Il s'agit notamment :

- De la préparation de la trente-cinquième réunion du Comité;
- Du rappel aux États membres pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale;
- Du rappel aux États membres concernant la mise en œuvre de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces ou composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (dite Convention de Kinshasa) pour la ratification dans les meilleurs délais de cette importante convention. À ce jour, seules la République centrafricaine, la République gabonaise et la République du Tchad ont ratifié la Convention de Kinshasa. La République du Congo a informé le Comité de la ratification par ce pays de la Convention de Kinshasa. Les instruments de ratification y relatifs seront transmis au Secrétaire général des Nations Unies qui en est le dépositaire;

- Du suivi des recommandations de la trente-quatrième réunion, en particulier la mise en œuvre de la Déclaration sur la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Il a été demandé à chaque État membre de désigner un point focal qui sera le coordonnateur national pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Un atelier d'information et de mise en réseau de ces coordonnateurs nationaux s'est tenu à Brazzaville les 1^{er} et 2 décembre 2012;
- S'agissant de la lutte contre les groupes armés en Afrique centrale, en collaboration avec l'UA et sur la base de l'initiative régionale, une stratégie de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a été finalisée et sera mise en œuvre une fois que les ressources financières et matérielles auront été collectées;
- En ce qui concerne les préparatifs de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité, la présidence, le secrétariat et le pays hôte ont travaillé en synergie en vue de l'organisation de la célébration du vingtième anniversaire. Ainsi, le mémorandum pour la célébration du vingtième anniversaire fait partie des documents élaborés par le Comité d'organisation et transmis aux États membres.

11. Le Comité a pris note du rapport du Bureau sortant lu par son président. Il a félicité les membres du Bureau sortant pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions respectives et pour la préparation de la trente-cinquième réunion du Comité.

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

12. Le document sur la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale, préparé par le secrétariat général de la CEEAC, a servi de base aux échanges de vues des États. Conformément à ce qui avait été décidé lors de la dernière réunion à Bujumbura, le secrétariat général de la CEEAC a soumis un document analytique assorti de propositions de recommandations.

13. Le Comité a félicité la CEEAC pour la qualité du document présenté.

14. Quatre axes majeurs ont guidé la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière, les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme et la situation dans chaque État.

15. La période soumise à revue a été marquée au plan politique et institutionnel par la difficulté pour les États membres du Comité à construire des systèmes politiques consensuels et à renforcer l'état de droit.

16. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, plusieurs États membres ont dû faire face à de nombreuses situations préoccupantes. À cet égard, il faut non seulement noter la persistance de poches d'insécurité en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, mais aussi le trafic de la drogue comme fait aggravant les conflits armés dans la sous-région.

17. Au plan de la gouvernance, de la situation humanitaire et des droits de l'homme, des efforts notoires ont été fournis par les États membres. Cependant,

beaucoup de défis importants restent à relever, notamment en matière de gestion des prisons, de promotion des droits de l'homme et des affaires humanitaires.

18. À l'issue de la présentation de la CEEAC, les recommandations ci-après ont été adoptées :

- Faire le point, à chaque réunion du Comité, de l'état de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, que seuls trois États membres ont jusqu'ici ratifiée car cet instrument juridique contraignant constitue une espèce de boussole qui devrait guider nos pays en matière de démocratie et de gouvernance;
- Encourager les États membres du Comité à profiter de l'introduction de la biométrie dans le système électoral pour moderniser le système d'état civil et le rendre également biométrique car l'expérience des pays les plus avancés dans ce domaine montre que la fiabilité d'un fichier électoral dépend étroitement d'un système d'état civil sécurisant;
- Susciter la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre la drogue et les autres substances psychotropes, et encourager chacun des États membres à créer ou renforcer des commissions nationales spécialement consacrées à cette cause et à rendre compte au Comité de leurs activités;
- Mettre en place une stratégie régionale et un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire pour faire face au trafic de la drogue et des armes légères dans les prisons;
- Prendre en compte les menaces transversales et connexes à la paix et à la sécurité telles que la piraterie et le terrorisme.

Le Comité a convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la réflexion sur le concept de la revue géopolitique.

19. La situation géopolitique et sécuritaire depuis la dernière revue se présente dans chaque État comme suit :

République d'Angola

Depuis la dernière réunion, l'Angola s'est inscrit dans la consolidation de la stabilité et du processus démocratique, processus qui suit son cours normal avec l'organisation pacifique des élections générales d'août 2012, largement remportées par le parti Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA). Cet environnement politique favorable a permis au pays d'accomplir des progrès par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Dans le même sens, l'Angola a profité de la célébration des 21 ans des Forces armées angolaises (FAA) et du trente-septième anniversaire de l'indépendance pour annoncer de grandes mesures de restructuration et de modernisation, avec à la clef un plan national de développement jusqu'en 2017 axé essentiellement sur la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, les autorités poursuivent des efforts de normalisation de la vie publique et de consolidation de la paix. Dans ce sens, la vaste campagne de récupération des armes encore détenues par les populations civiles et de déminage est en cours. À ce titre, la Commission nationale

intersectorielle de déminage et d'assistance humanitaire (CNIDAH) a lancé un recensement des victimes des mines dans les provinces de Namibe, Cunene, Huila, Cabinda et Zaire.

Toutefois, la période sous revue a été marquée par une légère augmentation de l'insécurité et de la criminalité à Luanda. Pour faire face à ces fléaux, les autorités ont publiquement sollicité, entre autres, la collaboration de la population civile avec la police et la création d'une unité spéciale anticrime.

En outre, le pays a continué à faire face à une forte pression migratoire en provenance des pays voisins, cela malgré les mesures énergiques déjà en vigueur, notamment le rapatriement des étrangers en situation irrégulière.

République du Burundi

Depuis la dernière réunion ministérielle, la République du Burundi continue le processus de stabilisation de la vie politique et sécuritaire. C'est dans cet esprit qu'elle a célébré dans la paix le cinquantenaire de son indépendance.

Le retour de milliers de réfugiés qui étaient longtemps installés en Tanzanie est également un signe de retour à la stabilité.

Les autorités sont conscientes que cet équilibre ne peut être durable sans développement économique, d'où l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté deuxième génération et l'organisation réussie à Genève d'une conférence des bailleurs de fonds et des partenaires au développement en vue de soutenir ce processus. Par ailleurs, le combat engagé pour la lutte contre la corruption conformément à la volonté du chef de l'État qui a déclaré la « tolérance zéro contre la corruption » donne des fruits encourageants. Dans ce contexte, le rapport de 2012 de Transparency International a classé le Burundi comme étant le deuxième pays le moins corrompu de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (EAC) alors que le rapport de 2011 le classait comme étant le premier pays le plus corrompu de cette communauté. En même temps, le rapport *Doing Business* 2013 de la Banque mondiale vient de classer le Burundi au rang de dixième pays du monde qui a amélioré les conditions pour la facilité des affaires.

Toutefois, la situation sécuritaire reste encore fragile et nécessite des efforts supplémentaires de la part de tous les acteurs concernés.

Au cours de la période sous examen, de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité ont par exemple été identifiées, à savoir notamment la présence des groupes armés opérant à partir de la Tanzanie et de l'est de la RDC. Face à cette situation, les corps de défense et de sécurité du Burundi ont engagé des actions appropriées.

En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance démocratique, de la liberté d'opinion et la résolution pacifique des conflits, le Gouvernement continue à lancer des appels aux exilés politiques pour qu'ils rentrent. Cet appel a d'ailleurs été entendu par l'un d'eux qui a regagné Bujumbura.

Dans le même ordre d'idées, une loi sur le statut de l'opposition a été promulguée alors que la loi sur la presse est en cours d'adoption.

De même, les organisations de défense des droits de l'homme ainsi que les Nations Unies se sont inquiétées de l'existence possible et probable d'exécutions

extrajudiciaires. Ces informations ont été démenties par les résultats d'une commission d'enquête mise sur pied à cet effet.

République du Cameroun

Le calme a régné sur toute l'étendue du territoire national depuis la dernière réunion ministérielle. Toutefois, l'actualité a été marquée par l'enlèvement de trois Camerounais par des pirates au soir du 16 août 2012 à Idibanyanga, dans la zone de Bakassi. De même, le 29 septembre, dans la région de l'est, quatre personnes d'une même famille ont été kidnappées dans leur champ dans la ville frontalière de Garoua-Boulaï, puis séquestrées en territoire centrafricain pendant plus de trois semaines.

Au plan sociopolitique, la période a été marquée par le lancement du processus de refonte des listes électorales avec l'introduction de la biométrie, ce grâce à la mobilisation de tous les partis politiques.

Au plan transfrontalier, le prolongement des activités du Boko Haram au nord du Nigéria, non loin des frontières camerounaises, préoccupe aussi bien les autorités que les populations du pays. À cet effet, une convention sur la sécurité transfrontalière a été signée entre le Nigéria et le Cameroun visant à renforcer leur coopération bilatérale dans ce domaine.

Enfin, sur le plan humanitaire, le Cameroun a connu au cours de la période sous revue, notamment dans les régions du nord et de l'extrême-nord, de graves inondations qui ont causé des pertes en vies humaines et de nombreux dégâts matériels. Il a également signé le 20 novembre 2012 avec le Tchad et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) un accord tripartite pour le rapatriement volontaire de quelque 3 200 réfugiés tchadiens de Langui et Pitoa, près de Garoua, ainsi que de Douala et Yaoundé.

République centrafricaine

La situation politique en République centrafricaine (RCA) depuis la dernière réunion a été marquée par la volonté et les efforts fournis par les autorités en vue de consolider le processus de stabilisation et de démocratisation. C'est dans cet esprit qu'il faut inscrire le dialogue entamé entre le Président de la République et les leaders des partis de l'opposition, ainsi que l'adoption consensuelle d'un nouveau Code électoral, suite aux contestations du Front pour l'annulation et la reprise des élections de 2011 (FARE 2011).

S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est restée fragile, voire préoccupante à maints égards, malgré une nette amélioration reconnue par les observateurs. La tenue de la dix-neuvième session de la grande Commission mixte entre la RCA et le Tchad a débouché sur la mise en place de mesures tendant à renforcer la sécurité transfrontalière à travers un mécanisme mixte de surveillance de la frontière commune et un comité local de coopération transfrontalière.

La RCA a continué à faire face à une situation d'insécurité dans les parties septentrionale et orientale, entretenue par des bandes armées et autres milices sans ligne idéologique claire. C'est notamment le cas de la rébellion ougandaise de la LRA. Malgré ce contexte sécuritaire préoccupant, des efforts importants ont continué à être fournis par les autorités centrafricaines, notamment dans les domaines de la formation des forces de défense et de sécurité et de la réforme des

secteurs de sécurité, en prévision du départ annoncé des forces de la Mission 1 du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (MICOPAXI) en RCA.

République du Congo

La République du Congo a maintenu au cours de la période sous revue les efforts habituels dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation nationale. Au plan politique, un nouveau gouvernement a été formé, suite aux élections législatives des 15 juillet et 5 août 2012, largement remportées par le Parti congolais du travail (PCT) au pouvoir. De même, le contentieux électoral consécutif à ces consultations a abouti à l'annulation par la Cour constitutionnelle des résultats dans les circonscriptions de Dongou et Bouanela, dans le département de la Likouala, et Kellé, dans le département de la Cuvette-Ouest, dans le nord du pays. Ces élections ont été reprises le 2 décembre 2012 et les résultats seront publiés dans les prochains jours.

Au plan sécuritaire, l'ordre public a continué à être maintenu efficacement, malgré les cas de grand banditisme et de criminalité signalés, notamment dans les grandes villes.

En matière de gouvernance, des progrès remarquables ont été accomplis, notamment avec la découverte de 4 900 agents fictifs (civils et militaires) qui émergeaient au budget de l'État.

Au plan humanitaire, enfin, le Congo a poursuivi ces efforts en faveur de l'assistance aux sinistrés du 4 mars 2012 à travers des compensations financières et la construction de logements sociaux. De même, l'État a décidé de l'indemnisation des victimes des explosions de Mpila à hauteur de 25 millions de francs CFA par personne décédée.

Le Gouvernement a maintenu son assistance aux réfugiés de l'Angola, de la RDC et du Rwanda. Les opérations de rapatriement volontaire des réfugiés de la RDC réalisées et qui se poursuivent en partenariat avec le HCR ont permis le retour d'environ 40 000 réfugiés dans leur pays d'origine. S'agissant des réfugiés angolais, la déclaration de cessation du statut des réfugiés est entrée en vigueur le 30 septembre 2012. La cessation du statut pour les réfugiés rwandais entrera en vigueur le 30 juin 2013. Par ailleurs, la République du Congo a accueilli 239 de ses ressortissants (ex-réfugiés au Gabon) expulsés par les autorités gabonaises, conformément à l'accord qui avait été conclu avec le Gabon, depuis le 2 novembre 2012.

République démocratique du Congo

La RDC a fait part de la situation dramatique sur le plan humanitaire dans l'est du pays avec plus de 8 millions de morts depuis deux décennies et 1,5 million de personnes errantes depuis tout ce temps.

Sur le plan politique, le Gouvernement poursuit ses efforts de démocratisation des institutions tels que décrits par la revue de la situation géopolitique et de sécurité des États membres de l'UNSC et assure que les élections locales seront organisées dans les jours à venir.

Malgré la conjoncture difficile que connaît le pays, celui-ci a réussi à organiser avec succès le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et a

continué à déployer des efforts importants en vue de moderniser son système démocratique.

Les autorités politiques de la RDC comptent réformer la Commission électorale nationale indépendante (CENI), compte tenu des critiques formulées lors des dernières consultations électorales. Dans le même ordre d'idées, les élections des gouverneurs des provinces du Bas-Congo et de la Province orientale ont été organisées. Enfin, l'opposition s'est inquiétée du fait qu'aucune date n'ait été avancée pour les élections locales en vue de parachever le processus électoral entamé en 2006.

Quant à la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation s'est dégradée avec les activités militaires du groupe rebelle M23 qui ont abouti à la prise de la ville de Goma le 20 novembre 2012. Après le retrait suite aux négociations politiques qui ont eu lieu à Kampala, lors du dernier sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) le 24 novembre, les autorités congolaises s'attèlent au rétablissement de l'ordre public et au fonctionnement des institutions dans cette ville.

Il s'est tenu six sommets extraordinaires organisés par la CIRGL en vue d'aider à la résolution de la crise en RDC. Le Comité se félicite de l'engagement de la CIRGL dans la quête d'une solution durable à cette crise.

La revue fait état du rapport du panel d'experts des Nations Unies qui accuse le Rwanda et l'Ouganda de soutenir la rébellion. À ce sujet, le Rwanda a remis au Conseil de sécurité ses observations quant à ce rapport qu'il qualifie de partial et d'incorrect.

La RDC compte aujourd'hui plus de 1,5 million de déplacés internes qui vivent dans des conditions précaires, selon les agences des Nations Unies, ce qui rend la situation humanitaire très préoccupante. De même, selon le HCR, de nombreux Congolais ont franchi, depuis le début du conflit, la frontière avec le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda en raison de l'insécurité dans leurs zones d'origine. Le nombre de réfugiés congolais au Rwanda est estimé à plus de 30 000 personnes pour les années antérieures à 2012 et à plus de 20 000 au cours de cette année.

République gabonaise

Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale en République gabonaise est restée marquée par la paix et la stabilité.

Le climat politique s'est caractérisé par une espèce de crispation entre une opposition qui réclame l'organisation d'une conférence nationale souveraine ou un dialogue politique inclusif et une majorité qui ne juge pas une telle initiative nécessaire, le pays n'étant pas en crise politique. Néanmoins, le Président de la République a annoncé une concertation avec certains leaders de l'opposition ainsi que la relance des activités du Conseil national de la démocratie. En outre, la consolidation du processus démocratique s'est poursuivie avec l'introduction effective de la biométrie dans le système électoral, malgré les protestations de l'opposition sur la forme et les moyens de contrôle de cette biométrie. Entre-temps, l'opposition a entamé la construction de son unité autour de deux regroupements : l'Union des forces du changement (UFC) et l'Alliance pour le changement et la restauration (ACR).

S'agissant de la situation sécuritaire, la période concernée a été marquée par les émeutes de Nkembo et Cocotiers, deux quartiers de Libreville, au mois d'août 2012, suite à l'annulation d'un meeting de l'opposition non autorisé par les autorités compétentes. Ces événements ont fait d'importants dégâts matériels, provoqué de nombreuses arrestations et des poursuites judiciaires contre certains manifestants accusés de destruction de biens publics et privés.

Malgré tout, le pays est resté dans une stabilité et une dynamique encourageantes, notamment avec les réformes que mènent actuellement les autorités en matière de gouvernance et de lutte contre les inégalités sociales et la vie chère.

République de Guinée équatoriale

Depuis la dernière réunion ministérielle du Comité à Bujumbura en mai 2012, la situation en République de Guinée équatoriale est restée marquée par la paix, la sécurité et la stabilité. Cette situation favorable lui a permis un développement socioéconomique visible à travers de grands projets d'infrastructure, de génération d'énergie et d'assainissement. Ce climat positif a donné au pays la possibilité de conclure de grands événements aux niveaux national et international.

Sur le plan politique, la Guinée équatoriale a formé un gouvernement de transition de huit mois, chargé de mettre en place les nouvelles institutions démocratiques de l'État contenues dans la nouvelle Constitution approuvée par référendum, au mois de novembre 2011.

La tenue de la Conférence nationale sur l'emploi s'est déroulée avec succès, et celle-ci a marqué la nouvelle vision sur les relations entre les entrepreneurs et leurs employés, avec l'établissement d'une nouvelle législation sur l'emploi en Guinée équatoriale.

Sur les plans régional et international, il a été procédé à l'établissement d'un plan national pour l'adhésion et la ratification des instruments internationaux sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement, ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie de solidarité internationale.

Sur le plan social et humanitaire, la République de Guinée équatoriale a identifié la famine, les maladies et la pauvreté comme d'importantes causes qui perturbent la paix et la stabilité; c'est pour cela qu'elle a établi deux importants fonds de solidarité internationale : le Fonds UNESCO-Guinée équatoriale, doté initialement d'un montant de 3 millions de dollars des États-Unis, pour la recherche en sciences de la vie, et le Fonds FAO-Guinée équatoriale pour la sécurité alimentaire en Afrique, doté de 30 millions de dollars et qu'elle accorde des appuis financiers aux pays amis qui souffrent de catastrophes naturelles.

Quant à la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation a été marquée par la stabilité et le fonctionnement régulier des services de sécurité nationale.

La haute pression de l'immigration illégale vers son territoire provoquée par la croissance économique a motivé les autorités de la Guinée équatoriale à établir des négociations politiques et diplomatiques avec les pays voisins pour arrêter une stratégie commune sur l'émigration et ont accordé, si les circonstances l'exigent, la fermeture temporaire des frontières.

Dans ce contexte, la Guinée équatoriale réaffirme au Comité le respect des principes du droit international et est engagée à déployer sans ambiguïté tous les

efforts à sa portée pour garantir la paix et la sécurité au niveau national et collaborer pleinement avec les initiatives sous-régionales, régionales et internationales pour le maintien de la paix dans le monde.

République du Rwanda

Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale au Rwanda est marquée par la stabilité habituelle et le fonctionnement régulier des institutions qui caractérisent ce pays depuis plus de 10 ans.

Sur le plan politique, le pays a célébré le cinquantenaire de l'indépendance dans le calme et la méditation.

En outre, le pays a été élu membre du Conseil de sécurité des Nations Unies pour un mandat de deux ans à partir de janvier 2013.

Enfin, la période concernée a aussi été marquée par la clôture des Gacaca, ces juridictions traditionnelles qui ont jugé sur une période de 10 ans des centaines de milliers de présumés coupables de génocide. Elle coïncide également avec la préparation de la clôture du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) basé à Arusha (République-Unie de Tanzanie) et au début du transfert de certains dossiers de présumés coupables de génocide qui étaient en sa possession.

République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a été marquée par la paix et la stabilité.

Sur le plan politique, après le bon déroulement des élections présidentielles de juillet 2011, le pays concentre ses efforts sur le développement humain, où, dans le but d'atteindre les OMD, il se classe parmi les meilleurs pays d'Afrique centrale (espérance de vie, alphabétisation, etc.). Ces progrès ont été reconnus par les Nations Unies.

Grâce à cet environnement favorable, un recensement général de la population a été réalisé. Les résultats indiquent que le pays compte 187 263 habitants.

Toutefois, l'opposition a multiplié les critiques contre la gouvernance du Premier Ministre, allant jusqu'à déposer au Parlement une motion de censure et l'obligeant à limoger le Ministre de la santé et des affaires sociales. Bien plus, l'opposition a demandé l'intervention du Président de la République pour « sauver la démocratie » et proposé l'organisation d'une conférence nationale souveraine en vue de trouver les solutions aux problèmes du pays. Cependant, l'opposition ayant déposé une deuxième motion de censure qui a été votée en l'absence des députés du parti soutenant le Gouvernement, celui-ci vient d'être démis par décret présidentiel, ouvrant ainsi la voie à une crise politique, étant entendu que pour le parti du Gouvernement, le Président de la République doit dissoudre le Parlement et convoquer des élections législatives anticipées, alors que pour l'opposition un nouveau gouvernement doit être formé.

Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est empreinte de stabilité. Cependant, l'on a enregistré la résurgence de la criminalité dans certaines villes. Les autorités ont promis des mesures idoines, notamment la création d'une police de proximité.

République du Tchad

La situation générale en République du Tchad depuis la dernière réunion ministérielle est empreinte de paix et de stabilité.

En politique intérieure, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition s'est poursuivi dans un climat d'apaisement. Grâce à cela, le pays est engagé dans une campagne d'assainissement des mœurs publiques et de lutte contre la corruption. Ainsi, des poursuites judiciaires ont été lancées contre de hauts responsables de l'État et des collectivités locales. Néanmoins, le climat social est resté tendu avec la longue grève des fonctionnaires qui réclament l'augmentation des salaires, tel que promis par le Gouvernement.

S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, le processus de paix est positif car il se nourrit d'un climat politique favorable, au point où il n'y a quasiment plus de rébellion armée sur le territoire national. La rébellion armée de M. Baba Ladé, qui opérait en RCA, vient de déposer les armes. Certes, la ville de N'Djamena a enregistré des actes de grand banditisme, mais les autorités ont su y faire face efficacement.

Enfin, Amnesty International a publié un rapport sur la situation préoccupante des conditions de vie dans les prisons tchadiennes. Ce rapport montre par exemple que, dans l'ensemble, le nombre de prisonniers dépasse les capacités réelles d'accueil. Cette situation s'explique par le besoin d'avoir des structures carcérales répondant aux normes internationales. C'est dans ce cadre que sept maisons d'arrêt ont été réceptionnées et d'autres sont en voie de construction.

V. Questions de désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale

Exposé de la CEEAC et de l'UNREC sur le désarmement et la non-prolifération en Afrique centrale au cours des 20 ans d'existence du Comité

20. L'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 46/37 B du 6 décembre 1991, créé l'UNSAC et, entre autres, soutenu et encouragé « [...] les efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions régionales et de faire progresser le désarmement et la non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional en Afrique centrale ».

21. À cet égard, la CEEAC et l'UNREC ont fait des exposés sur le désarmement et la non-prolifération en Afrique centrale au cours des 20 ans d'existence du Comité.

22. Dans son exposé, la CEEAC est revenue sur la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé. Elle a d'abord fait un rappel historique de l'Initiative avant de se pencher sur les objectifs des deux volets de l'Initiative et les activités entreprises dans différents pays dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière. Il a ensuite été question de la coopération régionale et internationale, notamment avec l'Union africaine, sur le plan de sa stratégie régionale pour la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa. Cette coopération porte essentiellement sur la mise à niveau pour dégager des positions communes visant à un renforcement des capacités. La CEEAC a aussi abordé le processus de négociation sur le Traité sur le commerce des armes (TCA) et exhorté tous les États membres à participer aux prochaines réunions prévues en mars 2013.

23. Le Comité a ensuite fait les recommandations suivantes :

Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé (Convention de Kinshasa)

- Les États membres sont encouragés à ratifier la Convention de Kinshasa afin de permettre son entrée en vigueur au cours de 2013;
- Les États qui n'ont pas encore de commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre devraient les créer, conformément à leurs engagements inscrits dans la Convention de Kinshasa;
- Les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale doivent mettre en œuvre la Convention de Kinshasa;
- Le secrétariat général de la CEEAC, qui est chargé d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, doit prendre toutes les dispositions utiles afin de rendre disponible une version en langue portugaise de ladite convention;

Mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé

- Le secrétariat général de la CEEAC est encouragé à participer effectivement à la nouvelle conférence diplomatique, qui se tiendra à New York du 18 au 28 mars 2013 afin de finaliser le TCA et défendre les intérêts de la sous-région de l'Afrique centrale;
- Les États membres sont encouragés à participer effectivement à la nouvelle conférence diplomatique qui se tiendra à New York du 18 au 28 mars 2013 afin de finaliser le TCA et de défendre les intérêts de la sous-région de l'Afrique centrale;
- Les États membres sont encouragés à participer à l'atelier sous-régional qu'organiserà à Libreville, les 30 et 31 janvier 2013, le secrétariat général de la CEEAC et le Réseau international d'action sur les armes légères (IANSA) sur la préparation des États membres aux négociations sur le TCA prévues à New York du 18 au 28 mars 2013.

Exposé de l'UNREC

24. L'UNREC a fait le point sur le « Désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale » en insistant sur les derniers instruments et mécanismes politiques et juridiques d'ordre national, sous-régional, régional et international relatifs au contrôle des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les armes de destruction massive. Dans ce cadre, le représentant de l'UNREC a mis l'accent, entre autres, sur la Convention de Kinshasa, le Programme d'action des Nations Unies, l'Instrument international de traçage, le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, le Registre des armes classiques des Nations Unies, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le TCA.

25. Sur ce dernier point, il a proposé un état des lieux des initiatives en cours, soulignant que le Comité du désarmement de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution décrétant une nouvelle ronde de négociations sur le TCA. L'UNREC a indiqué qu'une Conférence finale des Nations Unies sur le TCA aurait lieu à New York du 18 au 28 mars 2013. Dans cette perspective, l'UNREC envisage une réunion préparatoire à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2013 afin d'offrir son assistance aux États d'Afrique. La réunion fera ainsi suite au Sommet de

l'Union africaine de janvier 2013 où seront discutés la Position africaine commune sur le TCA et le projet de stratégie de l'UA sur les ALPC.

26. L'UNREC a noté que l'engagement des États d'Afrique centrale dans les négociations, qui auront lieu avant la Conférence finale des Nations Unies, en mars 2013, est nécessaire afin d'assurer que les intérêts de la sous-région sont suffisamment protégés.

27. Le Comité a pris bonne note des observations ainsi que des recommandations pertinentes formulées par l'UNREC, qui a renouvelé sa détermination à continuer de soutenir les États membres de l'UNSC dans l'exécution de leurs programmes. L'UNREC a notamment proposé son assistance technique et légale pour, entre autres, adopter et mettre en œuvre des lois sur les ALPC dans des délais appropriés et renforcer les capacités gouvernementales sur toutes les questions liées aux armes, notamment la gestion des stocks, l'enregistrement et la gestion des commissions nationales.

Mise en œuvre de la Déclaration sur la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale conformément à la trente-troisième réunion ministérielle du Comité

28. Conformément à la recommandation de la trente-troisième réunion ministérielle du Comité, le représentant du Département des affaires politiques a fait un exposé sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale. À cet égard, il a présenté les conclusions de l'Atelier sur la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale, qui s'est tenu à Brazzaville les 1^{er} et 2 décembre 2012. Ces conclusions portent essentiellement sur la porosité des frontières, la problématique des ALPC, la lutte contre le crime organisé, le manque d'équipement, le besoin de formation des fonctionnaires experts, le besoin de partage des informations à tous les niveaux, le besoin de coordination interne, la bonne gouvernance et la mise en œuvre d'un cadre socioéconomique et juridique permettant de lutter plus facilement contre le terrorisme.

29. À la fin des travaux, le coordonnateur régional de la lutte contre le terrorisme, les coordonnateurs nationaux et les responsables thématiques ont été désignés. Il est prévu d'organiser deux ateliers thématiques en 2013. Le premier se tiendra à Libreville au cours du premier semestre de 2013.

VI. Questions de paix et de sécurité en Afrique centrale

30. Le Comité se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 67/70 portant sur les mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, présenté par le Burundi et le Congo.

31. Des exposés ont été faits par la CEEAC et l'UNREC sur le sujet. La présentation de la CEEAC a porté essentiellement sur la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et la position actuelle de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et du Mécanisme d'alerte rapide en Afrique (MARAC) dans ce dispositif. À cet égard, il a été décliné les

efforts déployés dans le cadre de la MICOPAX et la sécurisation du golfe de Guinée, y compris les acquis ainsi que les défis et les perspectives d'avenir.

32. Le BRENUAC a fait le point sur les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la piraterie maritime pour lutter contre la piraterie maritime et le vol à main armée en haute mer dans le golfe de Guinée, notamment la convocation d'un sommet régional sur le sujet. Le BRENUAC a également fait état des efforts entrepris en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour lutter contre les activités de la LRA.

33. Le Comité se félicite de la décision de tenir le Sommet des chefs d'État et de gouvernement au Cameroun, en avril 2013, et la réunion ministérielle au Bénin, en mars 2013, qui permettront l'adoption d'une stratégie régionale sur les mesures durables à prendre pour garantir la sécurité en haute mer au large du golfe de Guinée.

34. Le Comité a ensuite formulé les recommandations suivantes :

- Le Comité encourage les États membres à adopter une approche globale pour lutter contre la piraterie et éliminer ses causes sous-jacentes;
- Le Comité recommande que la piraterie soit érigée en infraction pénale dans le droit interne des États et que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes coupables d'actes de piraterie, y compris l'emprisonnement des personnes condamnées pour de tels faits;
- Le Comité invite les États membres et organisations à mettre en commun les éléments de preuve, informations et renseignements dont ils disposent aux fins de répression des actes de piraterie;
- Le Comité encourage la coordination des efforts au niveau régional pour l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre les actes de piraterie ainsi que la fourniture d'une assistance internationale pour appuyer les efforts déployés aux niveaux national et régional;
- Le Comité encourage les États membres à mettre à la disposition du Centre pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) les moyens financiers et logistiques nécessaires à son opérationnalisation.

VII. Coopération entre l'Union africaine, les organisations sous-régionales de l'Afrique centrale et l'UNSAC pour la paix et la sécurité dans la sous-région

35. Le Burundi, en sa qualité de Président sortant du Comité, a fait une présentation sur le sujet en mettant en exergue l'excellence des relations que le Comité entretient avec plusieurs organisations sous-régionales, en particulier la CEEAC et la CIRGL. Il a souligné la nécessité de renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et a exprimé le souhait que cette coopération soit élargie à d'autres organisations.

36. La CEEAC s'est félicitée des relations qu'elle entretient avec l'UNSAC et a fait l'historique de cette coopération qui remonte à la création du Comité, en 1992; elle a également souligné l'apport du Comité à la mise en place de l'architecture de la CEEAC en matière de paix et de sécurité.

VIII. Coopération entre les entités du système des Nations Unies dans la sous-région et l'UNSAC dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

37. Les entités suivantes ont fait des exposés sur leur coopération avec le Comité : le Département des affaires politiques des Nations Unies, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau sous-régional ONU-Femmes pour l'Afrique centrale et l'UNREC.

38. Le Directeur adjoint Afrique II du Département des affaires politiques s'est appesanti sur le soutien qu'apportent les Nations Unies au Comité dans ses efforts visant à consolider les acquis et pour l'accompagner dans le développement de nouvelles initiatives répondant aux défis auxquels l'Afrique centrale fait face, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, de la Déclaration sur la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale, de la lutte contre la piraterie maritime et du renforcement des capacités des organisations sous-régionales œuvrant dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

39. Pour le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, basé à Yaoundé, cette coopération porte essentiellement sur le renforcement des capacités pour les parties prenantes sur les plans national et régional dans plusieurs domaines. Toutefois, le Centre fait face à des défis quant à la ratification de certains instruments, à la mise en place et à l'opérationnalisation des institutions nationales des droits de l'homme et à la participation et l'inclusion politique des groupes marginalisés.

40. La MONUSCO a fait le survol de ses activités dans le cadre de la paix et de la sécurité en RDC ainsi que de l'appui qu'elle apporte au Gouvernement de ce pays, notamment en ce qui concerne la lutte contre les groupes armés et l'exploitation illicite des minerais.

41. Le Bureau sous-régional ONU-Femmes a rendu compte des actions menées depuis la dernière réunion de l'UNSAC tenue à Bujumbura, notamment celles entreprises dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements adoptée le 8 décembre 2010.

42. Par ailleurs, la représentante d'ONU-Femmes a fait part de sa contribution au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les activités du BRENUAC, en particulier le volet concernant la situation des femmes en Afrique australe. Les deux institutions travaillent de manière concertée pour intensifier le plaidoyer en faveur de la nomination de femmes médiatrices dans la sous-région. La Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale a également informé le Comité de ses efforts visant à impliquer les forces de sécurité dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Sous le haut patronage de S. E. le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, s'est tenue à Bujumbura, les 27 et 28 novembre 2012, la deuxième Conférence internationale sur le rôle des organes de sécurité dans la lutte contre les violences et pratiques néfastes faites aux femmes et aux filles. Cette activité

s'inscrit dans le cadre de la campagne du secrétariat général Unite Against Violence Against Women et la déclaration des chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs sur la lutte contre les violences faites aux femmes suite à l'insécurité dans la région. La conférence des organes de sécurité a connu la participation de 35 pays d'Afrique, l'UA, INTERPOL, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'ONU. C'est la toute première fois que les forces de sécurité (armée, police, intelligence, INTERPOL) se réunissent avec le seul objectif de trouver des stratégies pérennes pour lutter contre le fléau que représentent les violences faites aux femmes.

IX. Responsabilité des États membres et des partenaires dans l'amélioration du fonctionnement de l'UNSAC

43. Le secrétariat a fait un exposé sur ce point en mettant l'accent sur les contraintes relatives au fonctionnement du Comité et a formulé des propositions en vue d'améliorer la situation. Les principales contraintes auxquelles le Comité fait face sont les contributions des États membres au Fonds d'affectation spéciale, la programmation et la préparation des réunions, le niveau de participation aux réunions du Comité et le suivi de la mise en œuvre des recommandations des réunions du Comité.

44. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration des programmes et documents des réunions, il a été recommandé d'associer les représentations permanentes des États membres basées à New York.

45. En vue de garantir la participation effective de tous les États membres aux activités du Comité, le BRENUAC et la CEEAC envisageront, dans le cadre du partenariat entre les deux institutions, la traduction des principaux documents en langue portugaise.

X. Examen et adoption du rapport des experts sur la commémoration du vingtième anniversaire

46. Le représentant du pays hôte et le secrétariat ont fait le point sur l'état des préparatifs de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité, qui se déroulera le 7 décembre 2012 sur le thème « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale » : la contribution et les perspectives du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. La célébration sera l'occasion pour le Comité de faire son bilan, de donner une meilleure visibilité à ses activités et de projeter ses actions sur la base des priorités établies par la sous-région.

XI. Lieu et dates de la prochaine réunion

47. Le Comité a décidé de tenir sa trente-sixième réunion ministérielle à Malabo (Guinée équatoriale). Les dates seront déterminées ultérieurement.

XII. Questions diverses

48. La CEEAC a fait une représentation sur les efforts déployés pour rendre opérationnelle son architecture pour la paix et la sécurité en mettant l'accent sur la composante civile de cette architecture. Ces efforts s'inscrivent dans la perspective de l'opérationnalisation de l'architecture de l'Union africaine en 2015.

XIII. Adoption du rapport de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité

49. Le comité a adopté le présent rapport le 6 décembre 2012.

C. Motion de remerciements

50. La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité, tenue à Brazzaville (République du Congo) du 3 au 6 décembre 2012,

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socioéconomique de notre sous-région;

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement;

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux;

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à S. E. M. Denis Sassou N'Gusso, Président de la République du Congo, et au Gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République du Congo ».

Brazzaville, le 6 décembre 2012

Annexe I

Rapport de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Recommandations

Au cours des travaux de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville (Congo), du 3 au 6 décembre 2012, les recommandations suivantes ont été formulées :

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

Le Comité :

- Recommande de faire le point, à chacune de ses réunions, de l'état de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (seuls trois États membres ont jusqu'ici ratifié la Charte);
- Encourage les États membres à profiter de l'introduction de la biométrie dans le système électoral pour moderniser le système d'état civil et le rendre également biométrique;
- Recommande la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre la drogue et les autres substances psychotropes et encourage chacun des États membres à créer ou renforcer des commissions nationales spécialement consacrées à cette cause et à rendre compte au Comité de leurs activités;
- Recommande la mise en place d'une stratégie régionale et d'un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire pour faire face au trafic de la drogue et des armes légères dans les prisons;
- Recommande la prise en compte des menaces transversales et connexes à la paix et à la sécurité telles que la piraterie et le terrorisme.

V. Questions de désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale

Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé (Convention de Kinshasa)

Le Comité :

- Encourage les États membres à ratifier la Convention de Kinshasa afin de permettre son entrée en vigueur au cours de 2013;
- Encourage les États qui n'ont pas encore de commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre à les créer, conformément à leurs engagements inscrits dans la Convention de Kinshasa;
- Encourage les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à mettre en œuvre la Convention de Kinshasa;

- Encourage le secrétariat général de la CEEAC, qui est chargé d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, à prendre toutes les dispositions utiles afin de rendre disponible une version en langue portugaise de ladite Convention.

Mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé

Le Comité :

- Encourage le secrétariat général de la CEEAC à participer effectivement à la nouvelle conférence diplomatique qui se tiendra à New York du 18 au 28 mars 2013 afin de finaliser le TCA et défendre les intérêts de la sous-région de l'Afrique centrale;
- Encourage les États membres à participer effectivement à la nouvelle conférence diplomatique qui se tiendra à New York du 18 au 28 mars 2013 afin de finaliser le TCA et de défendre les intérêts de la sous-région de l'Afrique centrale;
- Encourage les États membres à participer à l'atelier sous-régional qu'organisera à Libreville, les 30 et 31 janvier 2013, le secrétariat général de la CEEAC et l'IANSA sur la préparation des États membres aux négociations sur le TCA prévues à New York du 18 au 28 mars 2013.

VI. Questions de paix et de sécurité en Afrique centrale

Le Comité :

- Encourage les États membres à adopter une approche globale pour lutter contre la piraterie et éliminer ses causes sous-jacentes;
- Recommande que la piraterie soit érigée en infraction pénale dans le droit interne des États et que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes coupables d'actes de piraterie, y compris l'emprisonnement des personnes condamnées pour de tels faits;
- Invite les États membres et organisations à mettre en commun les éléments de preuve, informations et renseignements dont ils disposent aux fins de répression des actes de piraterie;
- Encourage la coordination des efforts au niveau régional pour l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre les actes de piraterie ainsi que la fourniture d'une assistance internationale pour appuyer les efforts déployés aux niveaux national et régional;
- Encourage les États membres à mettre à la disposition du CRESMAC les moyens financiers et logistiques nécessaires à son opérationnalisation.

VIII. Coopération entre les entités du système des Nations Unies dans la sous-région et l'UNSAC dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

IX. Responsabilité des États membres et des partenaires dans l'amélioration du fonctionnement de l'UNSAC

Le Comité :

- Recommande d'associer les représentations permanentes des États membres basées à New York dans le cadre de l'élaboration des programmes et documents des réunions;
- Recommande que le BRENAAAC et la CEEAC envisagent, dans le cadre du partenariat entre les deux institutions, la traduction des principaux documents en langue portugaise, cela afin de garantir la participation effective de tous les États membres aux activités du Comité.

Annexe II

Vingtième anniversaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur le thème « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale »

Brazzaville, 7 décembre 2012

Introduction

1. La trente-troisième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) a décidé que la commémoration du vingtième anniversaire de l'UNSAC serait organisée à Brazzaville (République du Congo) au cours de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité. Suite à la tenue de la trente-cinquième réunion ministérielle à Brazzaville du 3 au 6 décembre 2012, le Comité a célébré son vingtième anniversaire le 7 décembre 2012 dans la même ville.

2. Les représentants des États membres suivants ont participé à la commémoration : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.

3. Le secrétariat du Comité était assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

4. Les entités suivantes des Nations Unies ont assisté à cette célébration : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale et le BRENUAC. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du Département des affaires politiques était représenté par le Directeur adjoint de la Division Afrique II.

5. Étaient également présentes en qualité d'invités spéciaux : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union africaine (UA). M. Sammy Kum Buo, ancien Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques, a participé à la célébration en qualité d'ancien secrétaire du Comité.

6. Les personnalités suivantes ont prononcé des allocutions à la cérémonie d'ouverture de la célébration du vingtième anniversaire du Comité : le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, représentant de la Présidente de la Commission de l'UA; le Secrétaire général adjoint de la CEEAC, le général Guy Pierre Garcia, représentant le Secrétaire général de cette organisation; le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau du BRENUAC, M. Abou Moussa.

7. S. E. M. Denis Sassou N'Gusso, Président de la République du Congo, a prononcé le discours d'ouverture de la cérémonie.

8. Une déclaration, dite « Déclaration de Brazzaville », adoptée la veille par la trente-cinquième réunion ministérielle, a été lue par le général Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

I. Cérémonie d'ouverture

9. Projection d'un documentaire sur l'opération Kwanza.

Un film retraçant la genèse de l'opération Kwanza et son impact dans la sous-région a été projeté.

10. Allocution du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Dans son allocution, le Commissaire Ramtane Lamamra a rappelé les différentes étapes par lesquelles sont passés les États africains en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits depuis 1993 avec le Sommet du Caire. Il a insisté sur le fait que la bonne gouvernance économique, les droits de l'homme et l'environnement sont des éléments essentiels qui aident au développement de la paix tant au plan national qu'au plan international. Il a loué les réalisations du Comité, notamment les instruments importants que sont le Code de conduite, la feuille de route de Kinshasa et le Pacte de non-agression. Enfin, il a réaffirmé la volonté de l'Union africaine d'accompagner le Comité dans son action au regard des situations conflictuelles dont celui-ci pourrait être saisi.

11. Allocution du représentant du Secrétaire général de la CEEAC.

Le général Garcia a, quant à lui, fait un plaidoyer pour que les États membres du Comité s'acquittent plus régulièrement de leurs devoirs financiers vis-à-vis de la CEEAC.

12. Allocution du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau du BRENUAC.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, a réitéré la ferme détermination de l'ONU de continuer à aider le Comité à faire face aux nombreux défis qui interpellent la sous-région dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a énuméré les questions urgentes, en insistant sur la recrudescence des groupes armés dans certains pays membres et leurs conséquences sécuritaires et humanitaires pour toute la région; le crime organisé transnational et les trafics en tout genre, y compris le trafic de drogues et d'êtres humains, particulièrement celui des enfants et des jeunes filles; la montée de l'insécurité transfrontalière et du grand banditisme le long des grands axes routiers reliant les pays de la sous-région; les menaces terroristes dans le Sahel voisin et leur impact sur l'Afrique centrale. Sur ce dernier point, il a souligné que le Secrétaire général de l'ONU s'est félicité de la mise en place d'un réseau régional des points focaux sur le contre-terrorisme, conformément à la « Déclaration sur la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale », adoptée à l'issue de la trente-troisième réunion ministérielle de l'UNSAAC tenue à Bangui (République centrafricaine) en décembre 2011.

Il a réaffirmé la mission de paix du BRENUAC en Afrique centrale. En effet, aux termes de son mandat, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a pour mission essentielle d'accompagner la sous-région dans le domaine

de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix, afin, notamment, d'améliorer la coordination des actions entre les Nations Unies et ses partenaires sous-régionaux, principalement la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

13. Message audiovisuel du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le mois de décembre.

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a loué le travail du secrétariat en général et a rappelé que la sécurité en Afrique devait être la voie que tous les États devaient privilégier pour le bien-être dans la sous-région. Selon lui, l'UNSAC constitue une plateforme pour avancer ensemble sur le chemin de la paix dans la sous-région. Il a aussi loué les efforts du Comité et les relations avec les autres organisations sous-régionales et a encouragé les États membres à poursuivre cette étroite collaboration avec le Comité tout en les assurant du soutien continu des Nations Unies.

14. Motion de remerciements.

La motion de remerciements à l'adresse du Gouvernement et du peuple congolais a été lue par la Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à l'intégration africaine du Tchad, M^{me} Ruth Tédébé.

15. Discours du Président de la République du Congo.

Le Président Denis Sassou N'Guesso a fait une rétrospective de la vie du Comité et de ses actions et réalisations depuis la conférence de Yaoundé de 1992. Il a rappelé que la vision définie à l'époque était fondée sur un programme de travail axé sur trois paramètres en matière de paix et de sécurité : la diplomatie préventive, la construction de la paix ainsi que le rétablissement et le maintien de la paix. Vingt ans plus tard, une importante architecture de paix et de sécurité a été mise en place, notamment avec des instruments tels que le Pacte de non-agression, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), le Code de conduite des forces de défense et de sécurité et la Convention de Kinshasa. Il a aussi mentionné que, malgré ces avancées dans le domaine de la paix et de la sécurité dans la région, il subsiste quelques poches de conflit en Afrique centrale, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, où le mouvement rebelle M23 sévit dans la ville de Goma et en République centrafricaine avec la présence de la LRA, qu'il a appelée « une agression inqualifiable contre la souveraineté de nos États ».

Enfin, le Président de la République du Congo a exhorté l'assemblée à faire montre de plus d'engagement, de volonté politique et de respect des décisions prises afin d'atteindre les objectifs de prospérité pour les peuples de la sous-région.

II. Suite des travaux

16. En ouvrant les travaux du vingtième anniversaire de l'UNSAC, le Rapporteur spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, a abondé dans le sens du discours du Président Denis Sassou N'Guesso qui abordait tous les domaines de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Il a ensuite introduit l'exposé du professeur Kossi Agokla de l'UNREC en faisant observer qu'au-delà de la commémoration de son vingtième anniversaire, l'occasion était donnée à l'UNSAC de dresser un bilan lucide et honnête des actions

entreprises à ce jour afin de pouvoir répondre de manière appropriée aux défis futurs et mettre à profit les acquis du Comité.

17. Exposé sur le thème « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale : la contribution du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale » par M. Kossi Agokla de l'UNREC. Dans son exposé, M. Kossi Agokla a mis en exergue la contribution du Comité dans certains domaines, notamment :

- Le développement des organes de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, avec notamment la mise en place de commissions nationales et de points focaux nationaux de lutte contre la prolifération des ALPC, la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) et ses structures subsidiaires;
- La mise en place des institutions de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit en Afrique centrale, avec notamment le Centre régional des droits de l'homme et de la démocratie et le parlement sous-régional de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- La construction de cadres normatifs et juridiques pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, avec notamment le Pacte de non-agression, le Pacte d'assistance mutuelle et l'Initiative de Sao Tomé;

Le Comité a promu le développement de cadres normatifs et juridiques pour la paix et la sécurité dans la sous-région au moyen d'instruments juridiques sous-régionaux et internationaux. À ce titre, il constitue une source d'assistance pour les pays d'Afrique centrale pour lesquels il sert de forum d'échanges et de discussions en vue de la sécurisation et de la promotion de leurs enjeux à l'échelon sous-régional, national et international. Enfin, les travaux du Comité augmentent la visibilité des intérêts de l'Afrique centrale dans le domaine de la sécurité ainsi que les solutions proposées par les États membres au sein de la communauté internationale.

Quant aux perspectives d'avenir du Comité, elles dépendront largement de la volonté politique de ses États membres à œuvrer en faveur de la coopération sécuritaire dans la région. Le processus de revitalisation de ses activités et d'appropriation entre dans ce cadre. Les efforts financiers et politiques doivent être constants afin d'assurer la disponibilité et le maintien d'un cadre de concertation pour les États de la sous-région de l'Afrique centrale, sous les auspices des Nations Unies.

18. Point de vue du Comité (Président).

Pour le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Congo, M. Basile Ikouébé, nouveau Président du Comité, les États membres doivent s'approprier le Comité à travers les parlements, la société civile, les jeunes et les femmes. En outre, il faut réaliser une mise en œuvre efficace des instruments adoptés. Or, le processus de ratification est souvent long dans les différents États membres. Le Président du Comité a déploré le fait que les pays ne versent pas régulièrement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale. Il a insisté sur la revitalisation du Comité, notamment par la participation aux réunions pour lesquelles la présence de tous est nécessaire. Le Président a également recommandé

la pérennisation de la pratique de la revue géopolitique de la CEEAC. Il a souligné la nécessité de relater les situations telles qu'elles existent sur le terrain et de procéder à une évaluation générale de la situation dans la sous-région avant d'examiner celle spécifique de chaque pays. Enfin, il a insisté sur le fait que le Comité doit prendre des positions réelles et engager une réflexion approfondie sur certaines situations préoccupantes dans la sous-région.

19. Point de vue de la CEEAC.

La CEEAC a indiqué que l'UNSAC a beaucoup participé à la mise en place de son architecture, notamment avec la création du département de paix et de sécurité. Toutefois, la CEEAC a relevé la lourdeur du COPAX qui réagit difficilement et a recommandé la modification de son mécanisme de fonctionnement. Il a été relevé que les participations financières au fonctionnement du COPAX ne sont pas régulières.

20. Point de vue de l'Union africaine.

Pour cette organisation, il faut trouver les voies et moyens permettant de travailler de concert avec le Comité de manière efficace. Il serait souhaitable de revoir la Déclaration du Caire sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits afin d'intégrer des données nouvelles. En effet, les opérations de maintien de la paix sont chères en hommes, en argent et en matériel; il faut donc promouvoir la paix et, partant, la bonne gouvernance, avec la médiation et la diplomatie préventive. Il faut apprendre à ne compter que sur ses propres ressources avant de solliciter l'aide internationale. Il serait donc judicieux de bien financer les activités régionales. Il s'impose alors la nécessité d'une synergie dans les différentes activités sur le continent.

21. Point de vue des Nations Unies.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale a proposé de considérer le discours du Président Sassou N'Gusso comme un document de travail du Comité car il passe en revue tous les aspects et situations traités par ce dernier. Cette proposition a été acceptée. Il a été par conséquent décidé que ce discours serait joint au rapport du vingtième anniversaire.

III. Commentaires, débats, questions et réponses

22. Les débats engagés dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de l'UNSAC ont donné l'occasion à plusieurs acteurs, partenaires et observateurs du Comité de revenir en profondeur sur les questions de paix et de sécurité en Afrique centrale et sur les défis auxquels cette sous-région est confrontée. Le Président Sassou N'Gusso a donné des orientations claires par rapport à ces défis. « Il nous faut [...] faire preuve de plus d'engagement, de volonté politique, de respect des décisions prises et de solidarité pour bâtir une Afrique centrale plus sûre, plus forte, plus stable, plus intégrée et plus prospère », a-t-il souligné dans le discours prononcé à l'ouverture de la cérémonie de commémoration du vingtième anniversaire de l'UNSAC. Tous les témoignages faits à cette occasion ont reconnu et amplifié ce diagnostic.

23. En particulier, l'ancien Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques des Nations Unies, M. Sammy Buo, a fait une intervention

retraçant les origines et la genèse de l'UNSAC. Intervenant en sa double qualité de pionnier de la création du Comité et de premier secrétaire dudit Comité, M. Buo a rappelé que le Comité a été créé à la demande des autorités politiques de la sous-région. Il a insisté sur la pertinence de l'institution, qui vise à combler un vide sur le plan de la prévention et de la résolution des questions sécuritaires en Afrique centrale. Il a exhorté les États membres à œuvrer pour la consolidation des acquis du Comité afin qu'il puisse répondre aux défis du moment.

IV. Présentation de documents sur le Comité

24. Dans le cadre de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité, deux documents retraçant le fonctionnement et les réalisations de cette structure de diplomatie préventive ont été établis par le secrétariat et distribués aux États membres. Il s'agit du recueil des rapports des réunions ministérielles de l'UNSAC et du recueil des instruments de paix de l'UNSAC.

V. Clôture des débats

25. Le Président du Comité a prononcé l'allocution de clôture et invité les délégués à se rendre au stade Massamba – débat pour assister au match de football prévu dans le cadre des manifestations marquant le vingtième anniversaire du Comité et qui opposait le Tout-Puissant Mazembé de la République démocratique du Congo (RDC) aux Diables Noirs de la République du Congo. Le Tout-Puissant Mazembé a remporté la partie en battant les Diables Noirs par 2 buts à zéro.

26. Baptisé « Match pour la paix et la sécurité en Afrique centrale », cet événement sportif a été organisé par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Confédération africaine de football (CAF), avec le concours du Gouvernement congolais, hôte de la trente-cinquième réunion ministérielle et du vingtième anniversaire du Comité.

Pièce jointe

Discours du Président de la République du Congo, S. E. M. Denis Sassou N'Guesso

*Madame et Messieurs les ministres des États membres du Comité,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général adjoint des Nations Unies,
 Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale,
Monsieur le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine,
Monsieur le représentant du Secrétaire général de la CEEAC,
Mesdames et Messieurs les chefs des missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,*

En vous souhaitant une chaleureuse et fraternelle bienvenue à Brazzaville, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir fait confiance au Congo pour organiser à la fois la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité et la célébration du vingtième anniversaire de celui-ci.

L'occasion nous est ainsi donnée de jeter un regard rétrospectif sur ce que nous avons fait des promesses de Yaoundé de 1992 en matière de construction d'une paix collective fondée sur la confiance mutuelle et la mutualisation des expériences et des ressources. C'est également le moment de tirer les leçons du passé pour bâtir un avenir plus sûr pour nos peuples, un espace intégré de coopération dans la prévention des conflits, leur gestion, leur règlement, la consolidation de la paix et la reconstruction après conflit.

Souvenons-nous! Lorsque, à la requête des États membres de la CEEAC, l'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 46/47 B du 28 mai 1992, créé ce comité, nous étions loin d'imaginer que, quelques années plus tard, 7 de nos 11 États membres allaient se trouver confrontés à des conflits armés fratricides.

La vision définie en juillet 1992 à Yaoundé se fondait sur un vaste programme de travail comprenant des actions à court, à moyen et à long terme axées essentiellement sur trois paramètres en matière de paix et de sécurité : la diplomatie, préventive, la construction de la paix, et le rétablissement et le maintien de la paix.

Il s'agissait notamment :

- De l'adhésion des États membres aux instruments juridiques internationaux sur la limitation des armements, le désarmement et le renoncement à la production, à l'acquisition ou au transfert des armes de destruction massive;
- De la conclusion sur le plan sous-régional d'un pacte de non-agression;
- Du renforcement et de la consolidation du processus de démocratisation et de promotion du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit dans la sous-région;
- Du développement de la coopération en vue de renforcer la formation des personnels militaires et civils au maintien ou au rétablissement de la paix;
- De la création d'un mécanisme permanent interétatique pour la gestion et la prévention des crises et des conflits;

- De l'organisation des manœuvres et des exercices militaires conjoints et de patrouilles mixtes;
- De l'établissement d'unités pour les opérations de paix au sein des forces armées de chaque État membre;
- De l'élaboration et du renforcement de mécanismes et instruments favorisant la recherche de solutions pacifiques aux différends et du renforcement de l'intégration régionale.

Voilà la feuille de route de notre pari pour une sécurité collective en Afrique centrale. Voilà les axes essentiels de ce que j'appelle la Promesse de Yaoundé

Vingt ans après, qu'en a-t-il été?

Déjà, à Kinshasa, en avril 2002, lors du dixième anniversaire du Comité, la question de sa revitalisation a été posée pour des perspectives d'avenir plus porteuses de résultats.

Peu à peu, l'architecture de paix et de sécurité a été mise en place. Les instruments, vous les connaissez : il s'agit notamment du Pacte de non-agression, du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) et de ses organes subsidiaires, du Code de conduite de forces de défense, de l'Accord de coopération en matière de police criminelle en Afrique centrale et de la Convention de Kinshasa.

Ce sont ces instruments qui structurent notre vision.

Certes, beaucoup de guerres de la fin des années 90 dans notre sous-région ont pu trouver des solutions, facilitées en partie par nos mécanismes sous-régionaux fondés sur la pratique du dialogue, de la concertation et de la médiation.

Mais des foyers de tension demeurent, comme la lancinante crise dans l'est de la RDC qui doit retenir toute l'attention de notre comité et de la CEEAC, pour nous permettre d'apporter notre contribution aux efforts hautement louables de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Notre solidarité doit être sans faille à l'endroit des autorités et du peuple de la RDC durement éprouvées par ces crises à répétition qui nécessitent des solutions durables, avec le concours de tous.

Il en est de même de la présence des forces de la LRA sur certains de nos territoires comme c'est le cas en RCA : c'est une agression inqualifiable contre la souveraineté de nos États.

Mesdames et Messieurs,

Les 1^{er} et 2 décembre derniers vient de se tenir à Brazzaville un atelier sur la Déclaration de Bangui relative à la feuille de route sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale qui participe de cette dynamique encourageante.

Déjà, le 2 mars 2011, à Libreville, le Bureau régional des Nations Unies en Afrique centrale, que dirige notre frère Abou Moussa ici présent, a ouvert ses portes pour renforcer la présence des Nations Unies dans notre sous-région et nous assurer un accompagnement de proximité.

C'est vous dire que beaucoup a été fait pour que notre sous-région, immense réservoir de ressources naturelles, retrouve partout la paix et la sécurité nécessaires à son développement harmonieux au service des peuples.

L'espoir demeure donc permis. L'actualité immédiate nous envoie des signaux positifs :

- Le début de l'application des conclusions du Sommet de Kampala du 24 novembre 2012 sur la crise à l'est de la RDC;
- L'avancée que connaît le projet de pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa, maillon de la route transafricaine, facteur d'intégration et de développement.

Il nous faut donc faire preuve de plus d'engagement, de volonté politique, de respect des décisions prises et de solidarité pour bâtir une Afrique centrale plus sûre, plus forte, plus stable, plus intégrée et plus prospère.

Je vous souhaite un heureux anniversaire.

Vive l'Afrique centrale!

Vive l'Unité africaine!

Vivent les Nations Unies!

Vive la coopération internationale!
